

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 juillet 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015**

**2015 DAJ 2** Subvention au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2015-2020 signé le 7 mai 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une somme de 47.000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Paris, dans le cadre du programme d'actions de ce dernier pour l'année 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 18 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : La somme de 47.000 euros est attribuée au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Paris dans le cadre du programme d'actions de ce dernier pour l'année 2015 conformément aux dispositions de l'article 7 de la convention constitutive modifiée du CDAD.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 65738, ligne VF09002, fonction V020, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**